

Monsieur le commissaire,

Ingénieur retraité, c'est avec beaucoup d'intérêts que je suis les différents projets reliés au développement des ressources au Québec et hors Québec.

Parfois avec désespoir lorsque je vois la construction de nombreuses centrales au charbon ou encore l'exploitation inadéquate du gaz de schiste.

Mais aussi avec espoir, lorsque je regarde ce qui se fait au niveau du développement des ressources renouvelables tel que l'éolien, la géothermie et l'hydro-électricité.

Et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai assisté à la séance du 22 janvier 2013 au cours de laquelle le projet de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim nous a été présentés.

Es-ce que ce projet aura un bilan négatif sur l'environnement ?

Par définition l'environnement c'est "l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui constituent le cadre de vie d'un individu" (petit Larousse).

J'ai apprécié le travail de recherche effectué sur la protection des poissons et des plantes mais j'ai été agréablement surpris et impressionné par les démarches effectuées auprès des utilisateurs actuels du site et auprès du milieu en général ; il faut bien sur se soucier des poissons et des plantes mais en premier lieu nous devons avoir un souci pour les individus et les communautés.

Il y aura certes certains inconvénients durant la construction et pour les minimiser l'étroite collaboration devra se poursuivre entre le promoteur et Le Canyon St-Anne et entre le promoteur et les utilisateurs de la rivière pour l'alimentation en eau potable.

Quant à la protection de la faune et de la flore le rapport du promoteur nous indique certains gains et des pertes pouvant aller jusqu'à 15 % dans le cas de certaines plantes. Ça me semble des plus raisonnables et j'aimerais bien voir les analyses qui seront effectuées quelques saisons après la construction.

Au cours de la séance du 22 janvier 2013 il a été mentionné comme étant préoccupant le fait que l'adresse du promoteur soit à Montréal. Cet argument est anti-démocratique et doit être rejeté. L'accepter serait me refuser la parole parce que je suis de Québec et faire de même avec M. Alain Saladzius de Fondation Rivières qui est de Mtl et avec M. Pierre-Paul Sénéchal du Giram qui est de Lévis.

Il a été également mentionné qu'Hydro-Québec n'avait pas besoin de l'électricité produite par ce projet et surtout pas au prix convenu car les gaz de schiste ont fait baissé la demande américaine.

Es-ce du ressort de cette commission d'analyser et de commenter la décision politique du gouvernement du Québec qui a légiféré pour qu'Hydro-Québec achète de l'électricité de producteurs indépendants ?

Je ne crois pas mais dans l'affirmative je suggère l'analyse des éléments suivants :

- il est sûrement très complexe de prévoir les besoins en électricité des prochaines décennies, mais nous pouvons certainement nous attendre à ce que la demande augmente.
- es-ce que notre surplus actuel sera encore là lorsque de plus en plus de voitures seront électriques ?
- es-ce que les discussions entre notre première ministre, les autres provinces et les représentants de la ville de NY quant à la vente de nos surplus porteront fruits?
- es-ce que le remplacement du gaz de schiste par de l'énergie propre ne devrait pas nous motiver à l'action!

Je termine avec l'aspect visuel du projet :

Beaucoup d'efforts ont été apportés pour que les visiteurs ne voient pas les installations hydro-électriques reliées à ce projet et c'est correct. Mais permettez-moi de vous suggérer d'aller visiter le Parc des Chutes de la Chaudière où la mini-centrale fait partie de la visite des chutes avec des tableaux instructifs concernant le fonctionnement de la centrale; l'ensemble revêt un intérêt certain.

En conclusion,

Un projet bien préparé, accepté par le milieu et qui aura peu d'impact sur l'environnement.

Un projet que j'appui sans hésitation.

Jacques Morin  
Ville de Québec

Merci

FIN DU DOCUMENT